

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 27 mars 2023 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence :

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur.

Sont également présents :

Le directeur général adjoint M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

23-03-0318 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 27 mars 2023 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

23-03-0319 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Souper régional 2023 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper régional de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'achat de quatre billets au montant de 125 \$ chacun, taxes applicables non comprises, pour assister au souper régional de la CCIVS qui se tiendra le 28 mars 2023;

QUE soient autorisés à y participer M^{mes} Jasmine Sharma et Diane Morin et MM. Luc Marsan et Paul M. Normand.

« ADOPTÉE »

23-03-0320 Adoption / Règlement n° 1764-09 / Gestion contractuelle / Ajout de la catégorie « Services professionnels d'ingénierie » à l'article 11.1 / Abrogation de l'article 11.2

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1764-09 a été déposé à une séance tenue le 20 mars 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1764-09 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle n° 1764 afin d'ajouter la catégorie « Services professionnels d'ingénierie » à l'article 11.1 et d'abroger l'article 11.2 ».

« ADOPTÉE »

23-03-0321 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-23-21 / Coupe de gazon des parcs et espaces verts

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la coupe de gazon des parcs et espaces verts, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 20 mars 2023 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, l'une des soumissions n'est pas conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-23-21;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission conforme dépasse substantiellement le montant de l'estimation des coûts;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient rejetées les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-23-21 et, par conséquent, que soit annulé cet appel d'offres.

« ADOPTÉE »

23-03-0322 Assujettissement au droit de préemption / 2580, chemin Paul-Gérin-Lajoie / Lot 5 238 984

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 572.0.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19), exercer un droit de préemption sur tout immeuble qu'elle souhaite acquérir à des fins municipales, à l'exclusion d'un immeuble qui est la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ c. A-2.1);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 7 décembre 2022, du Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion n° 1830;

CONSIDÉRANT que ce droit ne peut être exercé qu'à la suite de l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption au registre foncier;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite assujettir au droit de préemption le lot 5 238 984 (2580, chemin Paul-Gérin-Lajoie), et ce, pour fins d'équipement institutionnel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit inscrit au Registre foncier un avis d'assujettissement au droit de préemption pour le lot 5 238 984 (2580, chemin Paul-Gérin-Lajoie), et ce pour fins d'équipement institutionnel;

QUE cet avis d'assujettissement soit notifié au propriétaire du lot visé.

« ADOPTÉE »

23-03-0323 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

23-03-0324 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 06 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier